

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des Délibération du Comité Syndical du :  
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

**NOMBRES DE MEMBRES**

37

**NOMBRE EN EXERCICE**

37 37 19

**DATE DE LA CONVOCATION**

19/02/13

**DATE D’AFFICHAGE**

19/02/13

**Objet :**

2013-14-03-11  
Resserrer pour renforcer

L’an : 2013

Et le : QUATORZE MARS

A : SEIZE Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réunion au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

**L.ANGUERA** (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **Jean-Louis BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **D. GALTIER** (CdC Faugères), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

SOUS-PREFECTURE  
BUREAU des POLITIQUES  
PUBLIQUES  
25 MARS 2013  
34500 BEZIERS

**Objet : Fermeture de deux antennes : « Resserrer pour renforcer »**

Le nouvel organigramme opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2012 s'est accompagné d'une réorganisation interne avec pour ligne de conduite le resserrement.

De fait, trois pôles ont émergé avec une nouvelle direction :

- Le Pôle Cohésion Sociale avec Anne Galibert, antenne de Saint Pons de Thomières
- Le Pôle développement économique avec Sylvie Herpson, antenne de Bédarieux
- Le Pôle Ressources et Moyens avec Delphine Rufino, antenne de Roujan
- La Direction Générale de Services : Corinne Roger, Siège à Saint-Chinian

Les trois responsables de pôle assurent la cohérence et la coordination des actions menées par les chargés de mission et travaillent en étroite collaboration avec la Directrice et le Président pour faire remonter toute question technique, financière, sociale ...

Le budget primitif voté le 17 Décembre représente 203 467 € de frais de structure dont 61 000 € de location de bureaux et frais annexes.

L'organisation sur cinq antennes respecte la volonté politique initiale de couvrir l'ensemble du territoire pour garantir aux différents acteurs et partenaires une proximité géographique.

Or, force est de constater que les deux antennes de Roujan et d'Olonzac, moins dotées en effectifs, sont souvent fermées pour cause de déplacement ou de congés. Les moyens techniques de communication peuvent permettre une réduction des déplacements, notamment entre antennes. De plus, les déplacements des personnels liés aux différentes missions assurent à eux seuls, une présence territoriale importante. Chaque mission est menée dans un souci d'équilibre géographique.

Il est donc envisagé de regrouper les personnels sur les trois principales antennes et de fermer Olonzac et Roujan. Cette décision permettra de faire une économie de plus de 25 000 € par an.

Sur le plan qualitatif, il est indéniable qu'un resserrement des services sur trois antennes permettra de renforcer l'efficacité du travail et d'améliorer la communication interne. Les trois pôles seront ainsi répartis sur les trois sites :

- Le pôle Ressources et Moyens avec la Direction générale au siège à Saint-Chinian,
- Le pôle Cohésion Sociale à Saint-Pons-de-Thomières et Saint-Chinian,
- Le pôle Développement Economique à Bédarieux et Saint-Chinian.

Sept agents sont concernés par cette décision, qui va pour certains, occasionner un surcoût de déplacement entre le domicile et le bureau. Dans la mesure où la mission est compatible, un aménagement des horaires pourra leur être proposé ainsi que la mise en place du télétravail.

L'effort de ces agents est à souligner, et plus globalement l'adaptation au changement de l'ensemble du personnel du Pays au cours des six derniers mois.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur la fermeture des deux antennes de Roujan et d'Olonzac.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte la fermeture des deux antennes de Roujan et d'Olonzac.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois e an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,  
**Francis BOUTES**

